



France SOCIÉTÉ

Entretien exclusif

Laïcité, mixité sociale, associations... Pap Ndiaye, la grande explication

Plan sur la mixité scolaire a minima, polémiques sur le Conseil des sages de la laïcité... Le ministre de l'Éducation nationale répond à L'Express.

La veille de l'Ascension, Pap Ndiaye a reçu L'Express rue de Grenelle où trône encore le fameux bureau – et « désormais, les fauteuils », nous précise-t-on – de Jean Zay, son illustre prédécesseur qui exerça rue de Grenelle entre 1936 et 1939. Quelques heures plus tôt, ce 17 mai, le ministre de l'Éducation nationale signait un protocole d'accord sur la mixité sociale et scolaire avec le secrétaire général de l'enseignement catholique. Dans un long entretien à L'Express, Pap Ndiaye défend son plan, qui en a déçu beaucoup par son manque d'envergure : « un petit pas », concède-t-il, mais préférable au « rien ». Il revient également sur les polémiques concernant le Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République, sur celles concernant les interventions d'associations au sein d'établissements scolaires, ou encore sur le fait que, dans certains quartiers, les familles d'élèves juifs ne scolarisent plus – par peur – leurs enfants dans l'école publique.

Vous venez de signer un protocole d'accord avec le secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC) visant à favoriser la mixité sociale et scolaire. Quelles en sont les grandes lignes ?

Pap Ndiaye Ce protocole est le fruit d'un travail mené depuis plusieurs mois, puisque les premières réunions remontent à la rentrée de septembre. Le premier point important à souligner, et qui n'allait pas forcément de soi, est que le SGEC, qui représente plus de 90 % des établissements sous contrat, est en accord avec nous sur l'intérêt d'accroître la mixité sociale et scolaire. Nous partageons donc ce même but. Cet accord, signé ce mercredi 17 mai, vise d'abord à accentuer le partage d'informations afin que nous ayons mieux accès à certaines données comme le taux de boursiers relevé dans chaque établissement. Ensuite, le SGEC s'est engagé à

encourager ses adhérents à remplir un certain nombre d'objectifs, comme le fait d'augmenter le taux de boursiers ou de moduler les frais d'inscription. Mais, attention, il ne s'agit pas de choisir uniquement les très bons élèves. Nous incitons l'enseignement catholique à accueillir davantage d'enfants ayant des fragilités sur le plan scolaire, y compris par l'ouverture de classes Segpa. Je pense également à ceux en situation de handicap, aujourd'hui bien moins nombreux dans l'enseignement privé sous contrat que dans les établissements publics. Enfin, nous avons acté la création d'une instance de dialogue avec les autorités diocésaines dans chaque académie.

« J'ai été aussi loin que possible. Je préfère faire des petits pas plutôt que rien »

A quoi servira exactement cette instance ?

Ce dispositif nous permettra notamment de vérifier la progression des objectifs fixés. Le dialogue entamé par ce biais va également nous permettre d'affiner la répartition des moyens en fonction des mesures qui seront prises en faveur de la mixité sociale et scolaire. Chaque année, les rectorats disposent d'un volant de postes qu'ils répartissent entre les différents établissements privés sous contrat. Celui qui, par exemple, ouvrira une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ou une classe Segpa se verra ainsi favorisé par rapport à ceux qui ne le font pas. Le tout en respectant la règle des 20 % et 80 % qui correspond aux pourcentages de moyens versés d'une part au privé sous contrat,

d'autre part au public. La modulation des moyens, que nous appliquons déjà en fonction des IPS [NDLR : indices de position sociale] de chaque établissement, se fera dans ce cadre-là.

L'enseignement catholique avait dès le départ refusé tout quota, tout rattachement à la carte scolaire ou toute affectation obligatoire des élèves... Ce qui laissait peu de marge de manœuvre. Auriez-vous préféré aller plus loin ?

J'ai été aussi loin que possible dans le cadre existant, auquel je ne peux toucher. Je préfère faire des petits pas plutôt que rien. Le fait d'avoir abouti à un engagement est une avancée importante. Cela nous permettra, par la suite, de dire : « Puisque vous avez signé cet accord, comment faire pour aller dans ce sens ? » Et puis la teneur de nos échanges depuis plusieurs mois l'a confirmé : nous avons trouvé des interlocuteurs très aidants. Ce qui est d'autant plus remarquable que, ces dernières semaines, du côté de la droite dure, on a voulu jouer sur l'idée que nous allions relancer je ne sais quelle guerre scolaire. Or le secrétaire général de l'enseignement catholique l'a répété dans des interviews ou des entretiens privés : il ne s'agit pas de guerre, puisque nous partageons les mêmes objectifs.

La clef n'est-elle pas d'agir sur la sectorisation et la carte scolaire, puisque, bien souvent, la composition sociale d'un établissement scolaire n'est que le reflet du quartier où il se trouve ?

Le privé, contrairement au public, échappe à la sectorisation, donc c'est un levier que nous ne pouvons pas actionner. Mais il est vrai que les phénomènes de ségrégation sociale que l'on observe dans les établissements scolaires sont en grande partie liés à des phénomènes qui échappent à l'école. Je pense notamment à la question de l'habitat. Différentes expérimentations menées dans plusieurs endroits du

Quelques dates

1833
Création d'écoles privées dans le primaire.

1850
Apparition d'établissements privés dans le secondaire.

1959
Signature du contrat d'association entre l'État et le privé.



Le ministre veut doubler le taux de boursiers dans les écoles privées sous contrat.

territoire ont montré qu'il était possible d'agir. Je pense notamment aux secteurs multicollèges, fonctionnant sous forme de binômes d'établissements, qui affichent un bon bilan à Paris. Ou encore à l'initiative toulousaine qui a consisté à fermer plusieurs collèges défavorisés pour déplacer des élèves et leur permettre d'effectuer leur scolarité en centre-ville.

Vous encouragez les rectorats à puiser dans une « boîte à outils » afin de rendre certains établissements scolaires publics plus attractifs. Comment cela se traduit-il ?

Dans certaines zones où la mixité est peu présente, comme en Seine-Saint-Denis,

qui compte une trentaine de collèges en très mauvaise situation sur les 130 existants, notre levier le plus puissant est l'implantation de filières attractives. Grâce à la publication des IPS, on sait désormais que l'aménagement d'une section internationale dans un établissement peut faire bondir ce fameux indice de position sociale. Voilà pourquoi j'ai décidé d'en créer dans les établissements d'éducation prioritaire de plusieurs départements. D'autres pistes sont possibles, comme la création de classes bilangues ou d'équipements sportifs supplémentaires. Les changements de nom d'établissements peuvent aussi parfois être utiles et acter une forme de renaissance symbolique.

Avez-vous fixé un calendrier ?

Dans le public, nous nous sommes engagés à réduire les différences de recrutement social entre établissements de 20 % d'ici à 2027. Du côté de l'enseignement privé sous contrat, notre objectif est de doubler le taux de boursiers en cinq ans, c'est-à-dire de passer de 9 % à environ 18 %. Il s'agit là d'une moyenne, ce qui veut dire que certains établissements pourront en avoir un peu plus ou un peu moins. Rappelons que dans le public le taux de boursiers est aujourd'hui de 29 %.

On a pu lire dans la presse qu'Emmanuel Macron vous aurait demandé de revoir vos ambitions à la baisse en dernière minute ou de vous faire plus discret sur ce plan sur la mixité sociale et scolaire, déjà plusieurs fois retardé. Ces affirmations sont-elles exactes ?

Non, nous avons juste redoublé de précautions, en vérifiant notamment que dans certaines régions où le privé est très implanté, tout le monde était en phase. Mais nous n'avons pas changé la moindre ligne à ce qui était prévu. Je faisais allusion tout à l'heure à l'offensive d'une partie de la droite ces dernières semaines : je réaffirme que cette mobilisation n'a eu aucune incidence sur la finalisation de notre plan. J'ai aussi pu lire que l'on me comparait à Alain Savary [NDLR : ministre de l'Éducation nationale qui tenta d'abolir en 1984 la distinction entre école publique et privée]. Comparaison que je réfute ! Ce qui s'est passé en 1984 n'a rien à voir avec notre démarche d'aujourd'hui, car celle du gouvernement de l'époque était beaucoup plus offensive. Moi, je n'ai jamais mis 1 million de personnes dans la rue, c'est tout de même une grande différence ! En revanche, si l'on fait le parallèle avec Alain Savary, compagnon de la Libération, créateur des zones d'éducation prioritaire... là, j'achète ! Pour en revenir aux attaques d'une certaine droite, je suis convaincu que celles-ci reflètent l'espoir de certains de rallumer une guerre scolaire. Ce qui leur permettrait de s'appuyer dessus pour remobiliser leurs troupes et avancer contre le gouvernement. Hélas pour eux, la guerre de Troie n'aura pas lieu.

Est-il vrai que, face au manque de soutien de l'Elysée et de Matignon, vous avez songé à démissionner ?



Jamais ! J'ai toujours été soutenu. Je vous rappelle que cette question de la mixité figurait dans le plan d'action des cent jours de la Première ministre.

Le fait que vos enfants soient inscrits à l'École alsacienne a suscité beaucoup d'incompréhension. Cette situation ne vous a-t-elle pas porté préjudice pour le plan sur la mixité sociale ?

Je demande à être jugé sur ce que je fais et non sur le choix des écoles où vont mes enfants. D'autant que les raisons pour lesquelles ils vont dans tel ou tel établissement ne sont peut-être pas celles qu'on peut imaginer.

Dans un discours de février 2019, Emmanuel Macron avait souhaité « un audit » sur « le départ des enfants juifs de l'école publique » dans certains territoires. Depuis nous n'avions plus de nouvelles. Vous avez récemment dit au Monde vouloir vous pencher sur ce dossier. Comment comptez-vous vous y prendre ?

Oh, on peut le faire quand même ! Il est frappant, préoccupant et même inadmissible que dans certains quartiers les enfants juifs ne soient plus scolarisés dans les écoles publiques, non parce qu'ils souhaiteraient aller dans des écoles

confessionnelles – je n'aurais rien à y redire –, mais parce que leurs familles jugent que les conditions d'accueil, de bien-être et de sécurité pour leurs enfants ne le permettent plus. Est-ce qu'on peut se satisfaire d'une situation pareille ? Bien sûr que non. Alors, plutôt que de fermer les yeux et de mettre cette question de côté au prétexte que nous n'avons pas de statistiques ethniques, faisons un état des lieux. Vous savez, les sociologues et autres spécialistes de sciences sociales savent enquêter. Ils vont interroger les familles, les chefs d'établissement ; ils vont regarder l'évolution des effectifs des établissements juifs, par exemple, de Seine-Saint-Denis ou du XIX^e arrondissement de Paris. On peut tout à fait faire des études.

Moi, j'ai posé la question à droite et à gauche. Certains me répondent : « Non, c'est tout à fait exagéré. La réalité est beaucoup plus complexe. » Mais j'ai aussi lu des témoignages beaucoup plus sombres concernant certaines villes. Donc, faisons un audit. J'ai demandé au Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République de se pencher sur cette question dans le cadre de l'élargissement de ses missions. Ce n'est pas le seul chantier, mais c'est un exemple qui me semble être particulièrement frappant et, répétons-le, inadmissible.

Justement. Avec l'élargissement des missions du Conseil des sages, la nomination de nouveaux membres, et le changement de certaines règles, certains craignent que vous ne vouliez affaiblir cette instance. Que répondez-vous ?

C'est tout simplement faux. Prenons les choses dans l'ordre. Concernant l'élargissement des missions du Conseil des sages, de la laïcité et des valeurs de la République, d'abord. Je considère qu'une bonne partie du travail doctrinal sur la laïcité a été faite – la présidente du Conseil, Dominique Schnapper, le reconnaît volontiers, d'ailleurs. Ce qui doit nous mobiliser plus encore désormais : ne pas nous contenter de faire respecter la laïcité – même si elle doit l'être –, mais aussi la faire comprendre et aimer. C'est caractéristique concernant la loi de 2004 sur l'interdiction des signes ostentatoires à l'école. Ce n'est qu'un des volets de la laïcité, mais c'est un volet important. Quand je visite des établissements, je suis frappé que, même devant le ministre, beaucoup d'élèves ne font pas semblant d'être pour cette loi. Ils nous disent qu'elle « mord sur leurs droits individuels » ! Dans un collège que j'ai visité récemment, ils étaient cinq ou six – plutôt des filles – à s'exprimer sur le sujet, et je voyais les autres opiner du chef. Massivement. Cela va dans le sens de ce que nous indiquent les sondages auprès des jeunes sur cette question.

Face à cela, nous ne pouvons pas nous contenter de dire la règle, puis de sanctionner ses contrevenants. La mission de l'école est d'être aussi dans la pédagogie. Donc, oui, j'ai dit au Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République d'articuler cette question de la laïcité à d'autres – comme le racisme, l'antisémitisme, les discriminations – pour éviter qu'elle ne flétrisse. Ces questions ne diluent pas la laïcité, elles peuvent au contraire faire en sorte que les jeunes y adhèrent.

On vous reproche aussi d'avoir institué un nouveau mode de fonctionnement : le Conseil ne peut plus s'autosaisir...

Mais enfin, si le Conseil considère qu'une question est importante, il me propose de s'en saisir. Et moi, je dirai oui ! Je n'affaiblis pas le Conseil, je le renforce : il n'avait aucune existence réglementaire. Moi, j'ai signé les textes nécessaires. On a retouché,



Visite à Marseille dans un établissement expérimentant une autonomie renforcée.

S. NOGIER/POOL/AFP



mais très peu, le projet initial. Par ailleurs, depuis la création de ce Conseil en 2018, une administration de la laïcité est née, avec la création des équipes « valeurs de la République » : plus de 600 personnes à travers tout le territoire. J'ai même renforcé ces équipes là où c'était nécessaire. Le Conseil est très important – il s'empare de sujets à moyen terme, réfléchit, me conseille –, mais il n'est pas l'administration de la laïcité. A 20 personnes, il n'y suffirait pas, bien entendu. La création d'une administration de terrain sur le sujet est une évolution extrêmement positive.

Vous disiez que la loi de 2004 était « un volet important » de la laïcité. Quand cinq intellectuels avaient, en 1989, exhorté à ne pas laisser des jeunes filles aller à l'école voilées*, le politologue Alain Policar – que vous venez de nommer au Conseil des sages – avait dénoncé leur vision d'« une République fétichisée »...

Alain Policar est pour la loi de 2004 sur les signes ostentatoires dans les écoles et les établissements scolaires. Il précise juste qu'elle est dérogatoire à la loi de 1905 – laquelle n'empêche en rien le port de signes ostentatoires religieux dans l'espace public. La France a considéré, en 2004, qu'il fallait un régime dérogatoire à l'école, car nous avons là affaire à des mineurs, dans un processus d'apprentissage de connaissances qui exige une forme de neutralité religieuse et philosophique. Alain Policar ne remet en cause ni la loi ni sa philosophie. Je considère qu'une institution comme le Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République peut abriter en son sein des sensibilités différentes qui se rejoignent sur l'essentiel.

Récemment, deux interventions menées par des associations dans des collèges parisiens ont suscité la polémique. L'une par l'association Lallab (qui pourfend la loi de 2004 au nom de la « lutte contre l'islamophobie ») et une par l'association Outrans – séances pendant lesquelles des élèves de 4^e ont été traités de « transphobes ». Ne faut-il pas mettre le holà à ces interventions associatives ?

Ces cas sont rarissimes, et nous ne devons pas laisser entrer dans l'école des

associations qui font du prosélytisme ou qui portent des discours contre les lois de la République. Les nombreuses associations qui interviennent en milieu scolaire respectent les principes de laïcité et de neutralité. Imaginez que l'école doive fermer ses portes et devienne complètement étanche à la société... Franchement, je ne pense pas que ce soit une très bonne idée.

Vous savez, les associations, ce n'est pas « open bar » ! Il y a un double processus d'agrément : un processus national et un agrément académique pour des associations généralement plus locales. Les responsables d'établissement sont invités à se tourner vers l'offre des associations labellisées par nos services. Mais il y a deux bémols à cela. D'une part, ce n'est pas une obligation : les chefs d'établissement peuvent choisir des associations non agréées. Et, par ailleurs, il peut arriver qu'une association agréée sous-traitte, faute de forces, l'activité à une autre, plus problématique. Sur les 60 000 écoles et établissements scolaires, je ne peux pas garantir la qualité homogène des intervenants. Mais il faut évidemment redoubler d'attention.

« La création d'une administration de terrain sur la laïcité est très positif »

Travaillez-vous à quelque chose en la matière ?

Il faut certainement préciser plus nettement les conditions d'intervention des associations en milieu scolaire. On est en train de réfléchir au bon dosage. Il ne faut pas ajouter une strate bureaucratique supplémentaire dont les chefs d'établissement n'ont franchement pas besoin. Mais, oui, il faut qu'ils aient des lignes de direction plus strictes et que leurs possibilités de choix soient mieux encadrées. Nous sommes aussi en plein travail de péréquation budgétaire, puisque nous finançons des associations à hauteur de 52 millions d'euros annuels. Tout cela s'inscrit dans le même processus de vigilance renforcée.

En septembre 2021, le président Macron avait préconisé plus d'autonomie pour des écoles à Marseille : ce programme porte-t-il des fruits ?

Depuis dix-huit mois, les 72 établissements concernés se sont engagés les uns après les autres dans cette expérimentation, et, à partir de l'automne prochain, nous aurons un premier bilan. Mais les premiers retours d'ordre qualitatifs sont extrêmement positifs à la fois sur la démarche et l'objectif. La démarche consiste à remettre tout le monde ensemble, surtout après les années de crise sanitaire, etc. C'est l'ensemble des acteurs de la communauté éducative qui se remettent à réfléchir, non pas pour une énième parlote sur l'école en France, mais pour discuter par exemple de l'école des enfants du quartier, dans le III^e arrondissement de Marseille. On leur demande de nous décrire l'école de leurs rêves : c'est un processus qui en lui-même est intéressant. En tout cas, la méthode est en elle-même très bonne, parce qu'on donne de l'autonomie aux gens, et c'est un point crucial. D'ailleurs, toutes les études vont dans le même sens : il faut donner de l'autonomie aux écoles, aux établissements.

Vous êtes arrivé à la tête du ministère de l'Éducation nationale il y a tout juste un an. Est-ce plus ou moins dur que ce à quoi vous vous attendiez ?

Je n'ai jamais cru que ce serait facile. J'aurais été d'une naïveté colossale, d'autant plus qu'il s'agit d'un ministère qui a la réputation d'être très difficile. Ce qui est plus dur, c'est au point de vue personnel, notamment les attaques dont je suis injustement la victime. Il y a un niveau, quand même... Et ça, c'est plus dur que ce que j'imaginai. En revanche, le ministère de l'Éducation nationale a une caractéristique, c'est sa très grande administration. C'est une énorme et très belle machine, où l'on rencontre des gens de très grande qualité, qui travaillent beaucoup. On est très loin du marmouth que l'on décrit. *

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉRIC CHOL, AMANDINE HIROU ET ANNE ROSENCHER

* « Profs, ne capitulons pas ! », par Elisabeth Badinter, Régis Debray, Alain Finkielkraut, Elisabeth de Fontenay et Catherine Kintzler, *Le Nouvel Observateur* du 2 novembre 1989.

